



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des
territoires et de la mer**

Service de l'Environnement
Guichet Unique de la Police de l'Eau et de la Nature
Affaire suivie par : Sandrine Delayen
03 21 50 30 18
sandrine.delayen@pas-de-calais.gouv.fr

Arras, 20 JAN. 2022

\\d62-ser\dossiers\SER\02-Communes\Croisette-62258\souterrain\Irrigation\LIMANTOUR
Eric\courrier opposition tacite.odt

LRAR

Monsieur,

Vous avez déposé le 3 mars 2021 un dossier de déclaration auprès du Service de l'Environnement en charge de la Police de l'Eau relatif à la réalisation d'un forage sur la commune de CROISSETTE au titre de la rubrique 1.1.1.0 de l'article R 214-1 du code de l'environnement.

Par courrier le 21 mai 2021, il vous a été demandé de bien vouloir **compléter** votre demande **avant le 21 juillet 2021**.

A ce jour, tous les éléments demandés n'étant pas parvenus, je vous informe que conformément à l'article R.214-35 du Code de l'Environnement, **votre projet fait l'objet d'une opposition tacite**.

Je vous informe donc que **votre dossier est caduc**. Dans l'hypothèse où l'aménagement envisagé serait maintenu, je vous précise que celui-ci devra faire l'objet d'un **nouveau dépôt de dossier en trois exemplaires** auprès du Guichet Unique de Police de l'Environnement.

Je vous rappelle que les travaux ne doivent pas être commencés avant régularisation de votre projet au titre du code de l'environnement, sous peine de sanctions pénales.

Monsieur Eric LIMANTOUR
12 Rue de Frévent
62130 CROISSETTE



Au cas où vous souhaiteriez déposer un recours contre cette décision, conformément à l'article R. 214-36 du Code de l'Environnement il vous appartient de déposer un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet préalablement à tout recours contentieux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental
des territoires et de la mer,

Le Chef du Service de l'Environnement


Olivier MAURY

Copie transmise :

- *Mairie de CROISETTE*
- *OFB*
- *Ressources & Développement*